

TRIBUNE LIBRE p.35

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

Dans le village, seule une maison, voire deux, bien situées, peuvent se prêter à une transformation de leur Rez de chaussée en boulangerie - pâtisserie . Malheureusement les propriétaires sont réticents à une telle opération.

C'est donc la Mairie seule qui dans son programme d'aménagement de l'Avenue de la Libération peut apporter une solution, en réservant dans sa galerie marchande une surface pour enfin implanter un tel commerce, indispensable à la vie de notre village. Propriétaire des murs, elle pourrait choisir l'artisan boulanger, l'encourager a ses débuts avec un loyer modéré, le faire travailler lors des apéritifs municipaux, le pain pour la cantine...

Si cette solution n'est pas retenue, la Municipalité portera l'entière responsabilité de l'absence définitive d'une boulangerie pâtisserie sur notre village. Donc incapable de répondre à un besoin majeur pour une Commune de plus de 3000 habitants !

L'effort de la Municipalité doit aussi se porter sur la requalification de notre place du village, la rendre accueillante, ombragée, équipée d'un mobilier urbain digne de ce nom, et d'une fontaine qui coule, ne pas se résigner à en faire un parking central, plutôt qu'une belle place de village Provençal !

Le site Facebook «Neoules autrement» qui émet tous les deux jours une publication sur l'histoire ou la vie du Village vous souhaite un bel Automne !